



La rentrée de l'empereur d'Allemagne à Berlin doit avoir lieu le 5 décembre. Un comité s'est formé dans la capitale prussienne pour recueillir des souscriptions destinées à fêter le retour de l'empereur. On annonce que jamais Berlin n'aura été aussi splendidement décoré. En même temps, le Reichsanzeiger publie un arrêté rendu par le ministère d'Etat de Prusse, valable pour la durée d'un an, conformément à l'article 22 de la loi contre l'agitation socialiste, aux termes duquel le séjour des villes de Berlin, de Charlottenbourg, de Potsdam et des arrondissements de Teltow, Nieder-Barnim et Ost-Havelland est interdit à certaines catégories d'individus désignées dans la loi. Le port, la vente et la possession des armes blanches et des armes à feu sont interdits dans les mêmes villes, à toutes personnes qui n'y sont pas autorisées par leurs fonctions ou qui ne sont pas munies d'un permis de chasse, ou d'un permis de port d'armes. D'autre part, le retour de l'empereur Guillaume dans sa capitale mettra fin aux fonctions qui avaient été confiées au prince héritier.

La crise que traverse l'empire austro-hongrois est entrée cette semaine dans une nouvelle phase. M. Andrassy a éprouvé encore un échec. Le président du conseil demandait des crédits supplémentaires pour pourvoir aux dépenses de l'occupation bosniaque. M. Herbst a proposé au comité financier de la Délégation autrichienne d'ajourner la discussion de ces crédits jusqu'à ce que le Reichsrath eût approuvé le traité de Berlin. Le comité a accueilli cette proposition. Si l'on en croit les informations du Nord, le plan de M. Herbst avait été soigneusement caché au comte Andrassy, qui n'en a eu connaissance que lorsque ce député présenta à la commission financière la proposition dont il s'agit. Visiblement surpris et déconcerté, le ministre des affaires étrangères n'a que faiblement combattu la motion de M. Herbst, et une dépêche a annoncé que M. Andrassy s'était décidé à retirer sa demande.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Le Temps annonce que le maréchal de Mac-Mahon a signé un décret qui institue une Faculté de médecine à Toulouse.

La séance de la Société des Etudes du Lot a été très-intéressante hier soir. On a fait des expériences téléphoniques sous la direction de l'inventeur M. Bourseul, directeur des postes et des télégraphes. Déjà au mois de juillet une séance pareille avait eu lieu, mais sur une plus petite échelle.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

3 décembre 1878. (13)

Correspondance Littéraire AD. FAYRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

IV DEIR-EL-KAMAR.

Le pauvre père voulut parler, mais une écume rosée lui monta aux lèvres. Il voulut faire un geste, mais ses bras glacés se refusèrent à se mouvoir; il voulut regarder Henri... un voile épais passa sur ses yeux... Il voulut sourire à celui qu'il avait été sur le point de nommer son fils... sa bouche se contracta... se tourna... ses lèvres s'entr'ouvrirent, sa tête se renversa... il retomba sur le cadavre de sa femme, et la mort emporta son âme au moment où ses doigts étreignaient la main de la première victime des Druses.

Henri avait assisté à cette courte scène d'agonie, les yeux fixes, les bras tendus, dans l'impossibilité

Les deux stations qui communiquaient entre elles étaient établies dans deux salles de l'hôtel de ville. Cette fois un groupe d'expérimentateurs était placé dans la salle des séances de la Société des Etudes, mise en communication, par un fil électrique avec l'une des salles du Château-d'Eau.

A cette distance (2 kilomètres environ) des conversations se sont engagées entre les deux groupes d'expérimentateurs et de part et d'autre on s'entendait très-distinctement. Une personne, par exemple, se trouvant à l'hôtel de ville, commençait à compter un, deux, trois, quatre, cinq, etc., et une autre personne du Château-d'Eau reprenait la numération là où elle était arrêtée... On distinguait parfaitement le timbre de la voix et il était facile, des deux côtés, de reconnaître la personne qui parlait.

Nous voyons de toutes parts les journaux s'occuper avec complaisance des inventions venues de l'étranger, alors que personne ne paraît songer à revendiquer comme françaises, certaines découvertes; et celle du téléphone est d'un nombre, car l'idée première appartient depuis longues années déjà à M. le directeur des postes et télégraphes de Cahors.

Ministère des finances.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Un concours général pour le surannement aura lieu le mardi 24 décembre 1878.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans, sans infirmités peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

Les candidats devront se présenter, sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes et Télégraphes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen.

Aucune demande ne sera reçue après le 18 décembre.

Le Prytanée de La Flèche.

Les incidents regrettables dont le Prytanée de la Flèche a été le théâtre ont attiré l'attention publique sur ce grand établissement d'instruction. Enfin, mardi, la Chambre, sans se prononcer sur aucune des réformes réclamées pour notre grand collège militaire, en a présenté pendant l'application urgente, puisqu'elle a réduit de 100,000 fr. les crédits de l'Ecole.

Dans cette situation, il n'est pas inutile de rechercher quelle est la décision la plus conforme aux intérêts des officiers dont les enfants étaient élevés à La Flèche. C'est ce que vient de faire l'Avenir militaire dans un article dont nous croyons devoir reproduire les conclusions. Voici

les mesures qu'indique notre confrère; on savait qu'elles auraient pour but de transformer La Flèche en une grande Ecole préparatoire spéciale aux Ecoles militaires du gouvernement :

« En vertu du principe du droit commun, les officiers sans fortune recevraient des bourses ordinaires de lycée; leurs enfants tournaient bien, tournaient mal, embrasseraient ou n'embrasseraient pas la carrière militaire, ce serait leur affaire; l'Etat n'aurait rien à y voir, et il ne serait plus question de ces calculs sordides appliqués exclusivement, jusqu'à ce jour, aux fils d'officiers.

« Le Prytanée serait conservé comme Ecole préparatoire spéciale aux écoles militaires du gouvernement.

« Les élèves y seraient admis à quatorze ans accomplis, et y resteraient jusqu'à vingt ans accomplis, en tout six ans.

« L'Ecole préparatoire serait ouverte à tout le monde, sans distinction d'origine; elle serait absolument gratuite; on y entrerait par voie de concours; suivant les ressources budgétaires, on y recevrait un plus ou moins grand nombre d'élèves, mais on verra, à la fin de cet article, que l'intérêt de l'Etat serait d'en recevoir le plus grand nombre possible.

« Au lieu de ces mesures ridicules d'engagement militaire à long terme, ou de remboursements problématiques, voici comment on s'y prendrait pour que l'Etat ne fût pas frustré de ses avances.

« Les élèves devant rester six ans à La Flèche, l'enseignement comprendrait ce que l'on appelle les classes de troisième, seconde, rhétorique, philosophie, première, deuxième et troisième années. Bien entendu, nous n'attachons pas la moindre importance à cette classification; elle n'est qu'un point de repère.

« Pour passer de troisième en deuxième, de deuxième en première et de première en philosophie, les élèves auraient à subir des examens très-sérieux. Ils pourraient être autorisés à redoubler une classe, une seule. Dans le cas où, au bout de l'année redoublée, ils seraient jugés trop faibles pour être admis dans la classe supérieure, on les renverrait sans pitié à l'école de leur département. Il en serait de même si cette mesure de rigueur était nécessitée par leur mauvaise conduite. Ils perdraient, ipso facto, le bénéfice de la bourse dont ils étaient titulaires dans un lycée, avant leur entrée à l'Ecole préparatoire spéciale.

« Après dix-huit ans accomplis, pour être admis à continuer leurs études, ils devraient être en possession de l'un des diplômes du baccalauréat. Après dix-neuf ans accomplis, ils devraient avoir été admissibles à Saint-Cyr ou aux autres Ecoles.

« Lorsque l'élève aurait seize ans accomplis, on lui ferait signer un engagement ordinaire dans l'armée de mer; et, faute par lui de vouloir le signer, il serait immédiatement ren-

voyé. Lorsque l'élève aurait dix-huit ans accomplis, le précédent engagement pourrait être transformé en engagement dans l'armée de terre.

« De la sorte, depuis l'âge de seize ans accomplis jusqu'à la sortie de l'Ecole préparatoire, l'élève serait tenu par la crainte d'être expulsé pour paresse ou mauvaise conduite et envoyé immédiatement dans l'armée de mer ou dans l'armée de terre, en vertu de son engagement. Il va sans dire que si, à dix-huit ans et à dix-neuf ans accomplis, l'élève ne remplissait pas les conditions spécifiées plus haut, l'engagement souscrit suivrait son cours, et de même si, à vingt ans accomplis, il n'était pas reçu à l'une des Ecoles du gouvernement.

« Nous croyons ces mesures, qui visent directement l'élève et donnent recours immédiat sur lui, infiniment plus pratiques que toutes celles qu'on a proposées jusqu'à ce jour.

« Encore un mot. L'enseignement de l'Ecole préparatoire serait mis en rapport avec le but pour lequel elle serait créée. C'est dire que la gymnastique, le maniement des armes, l'étude de la topographie, de la fortification et des langues étrangères y aurait une grande place.

« On reconnaît donc que les élèves de l'Ecole préparatoire posséderaient déjà, en entrant à Saint-Cyr ou à l'Ecole polytechnique, un fond respectable d'instruction militaire qui, non-seulement faciliterait leur tâche pendant le séjour dans l'une de ces Ecoles, mais encore les mettrait à même de rendre immédiatement des services comme officiers, si des événements, qu'il faut toujours prévoir, rendaient ce concours immédiat, indispensable.

On écrit de Foix, en date du 20, au Journal de Toulouse:

Ce matin, les habitants de la métairie du Trésorier, appartenant à M. de Fontvives et située aux portes de Foix, sur la route de Saint-Giron, n'ont pas été peu surpris en apercevant, à une trentaine de mètres de la ferme, un soldat pendu à un cerisier. Ils ont accouru et se sont trouvés en présence d'un cadavre. M. le procureur de la république, averti bientôt après, s'est empressé de se rendre sur les lieux, accompagné de M. le docteur Vincent, de 126<sup>e</sup> de ligne. La cravate avec laquelle le malheureux soldat s'était pendu a été coupée, et deux soldats ont reçu dans leurs bras le corps de leur camarade. On a trouvé sur cet infortuné un porte-monnaie renfermant 16 fr. 50 et une jolie montre en argent qui marchait encore. Ce malheureux jeune homme, arrivé depuis dix ou douze jours au régiment, était originaire de Cahors. Il avait manqué hier l'appel du soir; tout fait supposer qu'il a dû exécuter son fatal dessein à la tombée de la nuit. Il avait pu facilement monter sur la plus élevée, il est redescendu, a attaché sa

de porter secours au mourant. En voyant se roidir M. Loiselay dans une convulsion suprême, il lui sembla que la mort étreignait à son tour. Un nuage de sang passa sur ses yeux, une sueur froide lui monta au visage, ses membres perdirent la sensibilité, il se sentit étouffer... Il s'affaissa à son tour, et demeura étendu sur le sol.

Plus de deux cents cadavres gisaient là dans cette maison, où l'on dansait une heure auparavant. Dans les rues de Deir-el-Kamar, huit cents femmes, sept cents hommes, douze cents enfants étaient tombés sous le yatagan des Druses. Près de trois mille cadavres encombraient les rues de la ville, dont chacune charriait un torrent de sang chrétiens!

Les lueurs sinistres de l'incendie qui consumait les maisons éclairaient cet infernal tableau, et les Druses enfonçaient dans la plaine leur cri de triomphe.

Il était trois heures du matin; le jour allait naître, mais la nuit étendait encore ses ténèbres sur la terre. A Deir-el-Kamar, l'incendie, dans toute sa fureur, combattait victorieusement les ombres. Les Druses avaient achevé leur œuvre de destruction et de carnage: il avait abandonné la ville en flammes, entraînant dans la montagne, emportant avec eux, comme le chacal emportée dans son antre le cadavre qu'il va dévorer, les femmes prisonnières, les enfants épargnés momentanément, les quelques hommes vivant encore, et dont la mort était remise à un autre jour de fête.

Les flammes lançaient vers le ciel leurs langues acérées et bleuâtre, tandis que leur base ardente rougissait le sol fumant. Le vent de la nuit se jouait au milieu de cette fournaise, l'avant, la tour-

mentant, l'exaltant, redoublant sa furie. Des nuages épais d'une fumée opaque, noire, nauséabonde, se condensaient dans les bouches supérieures de l'atmosphère, et s'interposant entre la terre et le ciel étoilé, redoublaient encore la profondeur des ténèbres et plongeaient dans une ombre opaque tout ce qui n'est pas foyer incandescent.

Dans la ville on entendait le pétilllement du feu, le grondement de la flamme, le craquement du bois qui se tordait mordu par l'élément destructeur. Pas un être humain ne se montrait dans ses rues désertes et embrasées. Les Druses avaient accompli consciencieusement leur œuvre: ils n'avaient laissé après eux que la mort.

Parfois cependant un faible gémissement retentissait: puis tout se taisait après ce cri d'agonie. D'autres fois c'était un éboulement formidable, un tonnerre causé par une avalanche de pierres et de poutres. Une maison rongée, minée, s'abîmait sur elle-même et un tourbillon blanchâtre se dégageait des décombres. Puis le vent emportait la colonne mobile de poussière; le foyer partiel étouffé momentanément se réveillait plus vivace: les flammes perçaient les ruines et l'incendie continuait.

La lueur sinistre devait être vue de toutes les montagnes voisines; peut-être, dominant les cimes aiguës, arrivait-elle même jusqu'à Beyrouth, mais les vrais croyants avaient bien d'autres soucis que celui de s'occuper des gisants massacrés par les Druses. La mort d'un chrétien, d'un chien, n'est-elle pas une joie pour un digne fils du Prophète?

Il était trois heures et l'incendie était loin d'avoir achevé son œuvre de destruction. La moitié des maisons étaient encore debout. De ce nombre était

celle de M. Boiselay dont les murs de pierre avaient résisté victorieusement aux atteintes des flammes qui les entouraient de toutes parts et commençaient à les calciner.

Tout à coup au milieu de ces rues désertes, brûlantes, pavées de cadavres, on eût pu voir se glisser une ombre silencieuse. Cette ombre était celle d'un homme de haute taille enveloppé hermétiquement dans ses burnous de laine vierge qui le préservaient contre les flammes.

Le sabre à la main, il s'avancait d'un pas rapide sautant par-dessus les corps étendus, évitant les maisons érodantes, se frayant un chemin à travers les décombres, marchant enfin, avec un calme apparent, sur ces ruines enflammées, tout à l'heure encore citée florissante.

Se dirigeant en homme connaissant admirablement les détours de Deir-el-Kamar, il atteignit la maison de M. Loiselay. Là, l'incendie était moins violent quoique terrible encore. L'homme rabattit le capuchon de ses burnous qui lui enveloppaient la tête, et la mâle et énergique figure d'Abou'l-Abbas, le chasseur de panthères, apparut éclairée par les reflets rougeâtres.

Abou'l-Abbas pénétra dans la maison du négociant français. Les antichambres, les chambres, la cour, les salons étaient jonchés de morts et de mourants, les uns gisant la poitrine ouverte, les autres les membres détachés. Des femmes avaient la tête tranchée, des hommes avaient la poitrine criblée par les balles, des enfants, pauvres créatures innocentes tombées victimes de la férocity des bêtes fauves, avaient été fendus en deux par un yatagan à la lame affilée.

(A suivre).

cravate à l'une des branches du cérisier et à un mètre environ de la tige, puis s'allongeant sur la branche, il a réussi à introduire sa tête dans le cercle formé par la cravate et s'est ensuivi lancé dans l'espace. Ses pieds étaient à un mètre du sol. Le spectacle de ce cadavre, que le vent faisait tourner dans tous les sens, a profondément impressionné les quelques personnes accourues sur les lieux. Les mains du pendu étaient complètement noires, la langue, noire aussi, sortait de la bouche. Sur l'ordre de M. le procureur, le cadavre a été porté à l'hospice de Foix. Cet infortuné jeune homme paraissait appartenir à une famille aisée.

On lit dans la Gironde.

Une grave nouvelle s'est répandue dimanche soir en ville. On venait d'apprendre l'arrestation de Delebecque, directeur de la fabrication à l'Hôtel des Monnaies de Bordeaux et chevalier de la Légion d'honneur. C'est vers trois heures que M. Chauvin, commissaire central, a procédé seul à cette arrestation, sur un dépêche adressée au parquet par la garde de sceaux lui-même et qui ordonnait de l'effectuer immédiatement.

Nous ignorons les motifs précis de cette arrestation. On raconte qu'elle se rattache à une affaire de lingots en litige avec M. de Rothschild. Mais nous donnons cette version sous toutes réserves. On assure aussi que M. Delebecque revenait de Paris le matin même. L'instruction de l'affaire a été confiée à M. de Lioncourt. M. Delebecque occupait ses hautes fonctions à Bordeaux depuis sept ou huit ans. Il les avait remplies auparavant à Strasbourg pendant un temps assez long. Il était fort répandu dans la société bordelaise et y comptait des relations nombreuses. C'est dire que son arrestation a provoqué autant de surprise que d'émotion.

Du département de l'Hérault, les arrestations à main armée s'étendent à celui de l'Aude. Dans l'Aude aussi, ces sortes d'actes de brigandage commencent à être trop fréquents. Il n'y a plus moyen de voyager, de se promener hors de chez soi sans danger.

Nous lisons aujourd'hui dans le Courrier de l'Aude : Une arrestation à main armée eut lieu le 24 novembre, sur la route départementale n° 8, d'Otonzac à Homps. La victime est le nommé Jean Bombal, charpentier, âgé de vingt-quatre ans, qui a reçu un coup de revolver dans le bras droit. Heureusement sa blessure est sans gravité. La justice s'est transportée sur des lieux et a procédé à l'arrestation d'un vagabond qu'on suppose être l'auteur de cet attentat. Les malfaiteurs trouvent cependant à qui parler quelquefois. On écrit en effet de Carcassonne, que, dans la nuit de jeudi à vendredi, à 2 kilomètres 1/2 de Trèbes, un espagnol, détrompeur de grand chemin, ayant attaqué le charretier, de Milpetit, a reçu de ce dernier une roulée d'importance, qui pourra désormais lui donner à réfléchir.

La Loterie Nationale.

La réception des lots se poursuit activement. L'emplacement des tableaux est déterminé dans la plupart des salles, et ceux-ci attendent plus qu'à être montés. La salle de gauche, affectée au meuble, s'organise à vue d'œil. Outre les objets d'art on remarque particulièrement un prie-Dieu en bois sculpté, du plus fin travail. Ce meuble provient de la section autrichienne. De fort belles bibliothèques des secrétaires, un buffet hollandais avec incrustation en cuivre, exciteront certainement bien des convoitises, le jour où le palais de l'Industrie sera ouvert au public. La vente des billets se poursuit aux abords de la Bourse, mais la cote varie peu. Cela tient en partie au nombre des vendeurs qui chaque jour augmente, et au peu d'entrain des promeneurs qui ont peut être quelque doute sur l'authenticité des billets offerts. La presse a en effet signalé l'apparition d'un grand nombre de billets faux. A l'étranger surtout, on la fraude est plus facile, les plaintes se sont élevées et se produisent chaque jour. Il y a pourtant un con-

trôle qui permet de vérifier les billets. Ils ont été imprimés à l'imprimerie nationale. Celle-ci a seul le droit d'employer un caractère spécial, qui porte un petit crochet horizontal sur le flanc gauche et à la hauteur des lettres telles que l, P, f, très appréciable à l'œil nu.

Or, certains faussaires se sont servis de caractères ordinaires d'imprimerie pour confectionner leurs billets.

Il est donc aisé de reconnaître la contrefaçon.

Les billets de la 1<sup>re</sup> série sont offerts à 3 fr. 50 4 fr. : ceux des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> 2 fr. 25 2 fr. 50 ceux de la 8<sup>e</sup>, 1 fr. 75 ; ceux des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 1 fr. 35, 1 fr. 50.

Pour la chronique locale, A. Layton.

VARIÉTÉS

Mouvements populaires dans le bas-Quercy, durant les premières années de la Révolution (1789-1791)

EXTRAIT DES ARCHIVES DU LOT

L. COMBARIEU, ARCHIVISTE.

De nombreux et intéressants documents relatifs à la grande Révolution de 1789 se trouvent déposés dans nos Archives. Au nombre de ces documents figure notamment une série de plus curieuses, à celle où se trouvent relatés les mouvements populaires dont notre département (\*) fut le théâtre.

La lecture de ces pièces nous a suggéré la pensée de faire un exposé sommaire de quelques-uns des événements qui se déroulèrent dans les communes du bas-Quercy, aussitôt après la réunion des Etats généraux de 1789 et dont les cantons de Lauzerte et de Montcuq eurent particulièrement à souffrir.

Du reste, simple chroniqueur, nous ne ferons que mentionner les faits relatés dans les documents de nos Archives et nous joindrons à ces faits la copie de quelques-unes des pièces où nous les aurons trouvés. Nous avons même songé tout d'abord à ne livrer à l'impression que les documents rentrant dans le cadre de ce travail ; mais nous avons pensé que le grand nombre de ces documents, leur longueur et qu'un peu de suite qu'ils présentent parfois seraient un grave inconvénient et en rendraient la lecture difficile. Nous nous sommes alors déterminé à faire un court récit des mouvements populaires et de ceux-là seulement qui présentent un caractère bien tranché de brigandage, nous abstenant d'ailleurs de nous occuper des mouvements ayant un mobile purement politique.

Nous ferons remonter notre travail aux événements, d'une durée de quelques jours à peine, qui eurent lieu dans les provinces, à la suite de la prise de la Bastille et qui sont encore connus dans notre département, sous le nom d'alarmes.

On sait combien fut grande la terreur, qui régna dans certaines parties de la France, lorsque des bruits inquiétants lancés, on ne sait par qui, annonçant l'apparition subite de nombreuses bandes de brigands. La nouvelle de l'arrivée de ces bandes produisit une profonde émotion dans notre ancienne Généralité de Montauban et la correspondance relative à leurs prétendus excès nous fait comprendre les terribles appréhensions que devaient éprouver nos pères, lorsque le rumeur publique et le plus souvent des messagers envoyés de ville en ville, racontaient les sinistres épisodes du passage de ces bandes dans le pays.

Ajoutons que parfois ces nouvelles n'étaient pas entièrement fausses et que la peur seule faisait prendre des proportions fantastiques à certains faits de pillage et d'incendie de château et transformaient en armées redoutables de misérables troupes de bandits.

Ces alarmes ne furent du reste que le pré-

(\*) Bien que les mouvements populaires remontent à une époque antérieure à la division de la France en départements et se continuent bien après la nouvelle division territoriale, cette série de documents intéresse la totalité de l'ancien Quercy. On sait, en effet, que notre ancienne province toute entière forma d'abord le département du Lot et que ce ne fut que l'an VIII que l'arrondissement de Montauban en fut détaché pour faire partie du Tarn-et-Garonne, toutes les archives de l'arrondissement de Montauban jusqu'en l'an VIII se trouvent donc dans le Lot.

lude de faits autrement graves commis surtout par des paysans rendus misérables par les nombreux impôts, dîmes et corvées qui pesaient sur eux sous l'ancien régime et qui, se laissant trop facilement entraîner par d'audacieux meneurs, cherchèrent à se venger de leurs misères en bouleversant les demeures seigneuriales. Disons cependant que les pires excès eurent pour auteurs ces individus de tous les temps et de tous les pays, qui surgissent dans les périodes de troubles et pour qui toute Révolution est le prétexte de pillages et de dévastations.

Ce ne fut que vers la fin de juillet 1789 que les premières nouvelles relatives à l'approche de bandes nombreuses de brigands se répandirent dans la Généralité de Montauban (\*). Jusqu'à ce jour peu d'agitation régnait dans la province et une lettre (1) du subdélégué de Moissac mentionnait seulement une légère fermentation chez les jeunes gens excités par le récit des événements qui s'accomplissaient dans la Capitale.

Dans la nuit du 30 au 31 juillet un dépêche (2) adressée aux officiers municipaux de Moissac par les habitants de Lauzerte annonça que des troupes et des régiments étrangers ravagèrent et saccagèrent les environs de Tournon-en-Agenais. Cette nouvelle se répand avec rapidité dans toute l'étendue de la province et trouva peu d'incrédulité ; quelques personnes seulement osent exprimer quelques doutes (3) sur l'existence de ces prétendus régiments. Au surplus ces troupes supposées étrangères ne tardèrent pas, d'après de nouveaux renseignements, à se transformer en bandes de brigands, ce qui ne contribua pas à modérer l'émotion qui s'était emparée de toutes les localités. Caslehan-Montrastier (4), Molières (5), Villefranche de Rouergue (6), Figeac (7), Bruniquet (8), Lauzerte (9), et un grand nombre d'autres villes s'adressèrent, par l'intermédiaire de leurs subdélégués ou de leurs officiers municipaux, à l'intendant de la Généralité pour lui demander des secours en hommes et en armes ; la lecture de cette correspondance présente le plus vif intérêt ; elle indique d'ailleurs combien les renseignements recueillis sur la position et le nombre des ennemis différaient et parfois même se contredisaient. Le 1<sup>er</sup> août le subdélégué de Cahors écrit à l'intendant que malgré l'envoi sur toutes les routes d'un grand nombre d'express et des cavaliers de la maréchaussée il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements précis sur la position et le nombre des brigands (10).

Le même jour des troupes patriotes réunies à Libos, au nombre d'environ 4,000 hommes, pour combattre les ennemis annoncés durent se retirer sur l'avis que la panique n'avait été provoquée que par la présence de plusieurs malfaiteurs qui, après avoir commis des meurtres nombreux et allumé plusieurs incendies, avaient enfin été cernés et brûlés dans le château de Laroche-Chalais, près de Ste-Foy, où ils s'étaient enfermés et retranchés.

(\*) La Généralité de Montauban comprenait le Quercy et le Rouergue, provinces qui forment aujourd'hui les départements du Lot et de l'Aveyron, plus l'arrondissement de Montauban, dans le Tarn-et-Garonne. L'intendant était le chef de la Généralité, il avait pour adjoints les subdélégués répartis sur différents points de la Généralité.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot)

Versailles, 12 décembre.

Les deux Chambres se sont réunies aujourd'hui. Les députés examinent la question du dégrèvement d'impôts, question qui donne lieu à un assez grand débat. La suppression de l'impôt sur la chicorée n'est pas contestée, mais l'établissement d'un droit proportionnel sur les chèques de place à place, rencontre de vives résistances. Il n'y a pas moins de six amendements sur cette question.

Le dégrèvement partiel des huiles donne également lieu à un débat. Les députés des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, doivent demander la suppression totale de l'impôt. On craint que le budget des recettes ne puisse être entièrement voté aujourd'hui par la Chambre. M. Léon Say, ministre des finances a déposé

le budget des dépenses sur le bureau du Sénat. On estime que la discussion ne commencera guère, en séance publique avant le 9 et quelques uns disent le 12.

La politique étrangère préoccupe dans ce moment tous les esprits sérieux que nos affaires intérieures n'accablent pas complètement. En Asie, la fortune, jusqu'à présent si favorable à la cause anglaise, vient de montrer une fois de plus qu'elle est aveugle. Les trois colonnes qui ont pénétré dans l'Afghanistan sans rencontrer de résistance, ont éprouvé tout à coup ce que je n'hésite pas à appeler trois échecs. La colonne du général Brown, après avoir franchi le défilé de Khyber, s'est trouvée coupée de sa base d'opération par 4,000 montagnards dont on a eu raison avec beaucoup de difficultés. En même temps, les dépêches font comprendre que l'Emir concentre des troupes à Sellalabad et qu'il entend défendre cette ville avec acharnement. La colonne de Khoram, dans la journée de samedi, est venue se heurter contre l'ennemi dans la passe du Parwar et, disent les dépêches, n'ayant pas pu le déloger, elle a dû, pour échapper à la précision du tir des afghans, reculer et reporter leur camp auprès du fort Kuram, où il était deux jours auparavant. Une nouvelle attaque doit avoir lieu aujourd'hui même. Le passe de Parwar est un endroit très difficile à franchir. Des montagnards de 7,000 pieds de haut la dominent et les afghans paraissent avoir établi sur ces montagnes d'excellents canons.

Enfin, la troisième colonne, celle de Quettah, a été obligée de s'arrêter sur le plateau du Piskin, ne pouvant aller plus avant, ses chameaux qui forment l'unique moyen de transport dont elle dispose, mourant tous de froid. Là aussi, le pays est très montagneux et complètement impraticable en hiver pour une armée d'opération. On commence à comprendre pourquoi l'Emir d'Afghanistan qui possède de nombreux canons et une armée considérable a jugé inutile de laisser avancer les anglais dans ce pays.

Le sultan vient encore de modifier son cabinet dans un sens favorable à l'Angleterre.

Bourse de Paris. Cours du 3 Décembre. Rente 3 p. % 76.80, 3 p. % amortissable 79.45, 4 1/2 p. % 107.30, 5 p. % 112.30.

Tableau des Valeurs Diverses au comptant. Banque de France 3.125, Crédit foncier 785, Orléans-Actions 4160, Orléans-Obligations 385.50, Suez 735.30, Italien 5 75.45.

PRIME DU JOURNAL DU LOT

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

PUBLICATION MENSUELLE ILLUSTRÉE. Dirigée par MM. H. BELLAIRE et le Dr MAURIN. Hygiène, Modes, Littérature, Éducation. Prime gratuite : LE PETIT GUIDE DE LA SANTÉ, par le Dr DEHAUT. Un joli volume de 108 pages. Abonnement : 6 fr. par an au lieu de 7 fr. Pour bénéficier de la Prime, il faut envoyer un mandat de 6 fr. sur la poste aux bureaux du Journal du Lot.

L'Univers Illustré

Sommaire du numéro du 30 novembre. TEXTE : Courrier de Paris, par Gêrome. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Gêrome. — M. Charles Lecocq, par F. B. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — L'Inde anglaise et l'Afghanistan, par Ernest Herbaud. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Le nouveau lord-maire de Londres et ses shériffs, par Simon de Vandières. — Les châteaux de Sully et de La Forêt, par Ch. M. — La Robe de Noces, par Alexandre Damas (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M<sup>me</sup> Iza De Cérigny. — Echechs. GRAVURES : Théâtre de la Renaissance : La Camargo, opéra Comique en trois actes, de MM. A. Vanloo et E. Leterrier ; musique de Ch. Lecocq ; acte deuxième. — M. Ch. Lecocq. — Salon de 1878. La Soif ; Prisonnier maocains, tableau de M. Benjamin Constant. — Inde anglaise ; une salle du Palais de Delhi. — L'avant-garde de l'armée anglo-indienne, sur la frontière de l'Afghanistan. — Le fort de Jamrood à l'entrée de la passe Khyber. — Le nouveau lord-maire de Londres et ses shériffs (trois portraits). — Le château de Sully-Saint-Léger. — Le château de la Forêt. — Rébus.

LA MODE FRANÇAISE 200 patrons de grandeur naturelle pour dames et enfants, avec explications raisonnées.

LA MODE FRANÇAISE 500 gravures noires, compositions de toilettes, costumes confectionnés, lingerie.

LA MODE FRANÇAISE Broderie, crochet, ouvrages nouveaux, dessins spéciaux concernant la toilette des enfants.

LA MODE FRANÇAISE Très-beau texte illustré tous les samedis, modes, actualités, économie domestique.

LA MODE FRANÇAISE 1re Edition : Paris et Province, un an, 12 fr. — Six mois, 7 fr. — 2e Edition : avec patrons découpés de grandeur naturelle et gravures coloriées supplémentaires, un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr.

On s'abonne aux bureaux du Journal du Lot.

LA NATURE, Revue des sciences. Sommaire du numéro du 24 novembre.

L'Oryctérope d'Ethiopie au Jardin des Plantes de E. Oustalet. — La géologie du Turkestan russe : Stanislas Meunier. — Bibliographie. — Les sciences anthropologiques à l'Exposition universelle (fin) : Dr A. Bordier. — Mars pendant l'Exposition de 1877 : Amédée Guillemin. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 18 novembre : Stanislas Meunier. — Météorologie d'octobre 1878 : E. Fron. — Bulletin météorologique de la semaine. G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris.

Crédit Foncier de France prêts réalisés en argent

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales. Par ces annuités régulièrement payées.

on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital. Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

Déplacer le mal en attirant le sang vers la telle est peau, l'explication des résultats si remarquables obtenus avec le PAPIER LARDY dans les rhumes aigus ou chroniques, bronchites, catarrhes, asthme, irritations de la poitrine, ou de la gorge, ainsi que dans les douleurs, sciatique, lumbago, etc., 1 fr. 50 la boîte.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite

REVALESCIERE Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIERE du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflamma-

tion des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, réteation, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. 50, 1 kil., 7 fr. 75, 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalescière enlève toute irritation en toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoyé contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épi-

ciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

POUR AVOIR DEUX BILLETS DE LA LOTERIE NATIONALE Et recevoir pendant tout une année LA GAZETTE DES TIRAGES Journal financier, le plus complet et le mieux renseigné, il suffit d'adresser à M. F. BEURLET, Directeur, passage des Princes, Escalier A, à Paris, la somme de TROIS FRANCS 15 centimes, prix ordinaire du journal.

POUR VIVRE SANS DOULEURS Sans rhumatismes, goutte, courbatures, refroidissements, indigestions, etc., il faut se frictionner avec le MYOPHILE. Dépôt central : 91, rue d'Aboukir, Paris. En France chez tous les commerçants spéciaux.

Le Conseil de Santé à St-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des Capsules de Goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de Rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie. Deux ou trois capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque façon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A LOUER

Le GRAND LOCAL qui était occupé par l'Imprimerie LAYTON, rue du Lycée. — S'adresser à M. LAYTON, rue Valentré.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, l'imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

AVIS Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes, CHIMISTES, etc., etc. Eau distillée 13 c. le litre A l'Imprimerie A. LAYTON, rue Valentré.

Offre d'Agence Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE EAUX-BONNES B. Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 Octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Préviennent la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

UN FRANC PAR AN Le Moniteur des Valeurs à Cots 52 NUMÉROS PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ une cause financière, par le BUREAU L. OGIS, une Revue de toutes les Valeurs, les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse. On s'abonne à Paris : 12, rue de Londres. Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS (9e année) Rue de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 48, Paris. Propriété de la Société Française Financière (anonyme) au capital de Six millions. Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers Parait chaque dimanche. — 16 pages de texte. Liste des anciens tirages. Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs. ABONNEMENTS 3 FR. PAR AN Paris et Départements Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr. L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE Un BEAU PORTEFEUILLE FINANCIER Traité de Bourse de 400 pages.

SPECIALITÉ Pour la pose des DENTS ET LA GUERISON DES DENTS MALADES AUDOUARD CHIRURGIEN-DENTISTE EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES à Paris PENDANT HUIT JOURS SEULEMENT, A CAHORS, Boulevard Sud, en face l'Hôtel du Lion d'Or, maison où était le Bureau du Télégraphe.

M. MAURICE, sculpteur A l'honneur de prévenir des personnes qui voudraient l'honneur de leur confiance, qu'il se charge de tous les travaux, tels que : travaux d'église, monuments funèbres, sculpture pour meubles à des prix très modérés. Atelier, rue du Portail-au-vent, 12, à Cahors. MODES RUE DU PORTAIL-AU-VENT, CAHORS Mlle L. MAURICE, fait prévenir les Dames qui voudraient bien l'honneur de leur visite, qu'elles trouveront chez elle des chapeaux du meilleur goût et sortant des premières Maisons de Paris.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS Prix modérés Tenu par GALLIOT 87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord. PARIS.